

# BOXE ALL STYLES ACADEMY

SAISON  
201\_ - 201\_

2  
photos  
d'identité

NOM et Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

BOXE FRANCAISE / SAVATE | FULL CONTACT / KICK BOXING | Autre(s)

Objectif souhaité pour la saison : LOISIR ou COMPÉTITION (combat\*)

**Informations sportives** : Les activités sportives nécessitent un minimum d'équipement et certaines règles à respecter afin de pratiquer en toute sérénité :

- le certificat médical d'aptitude à la pratique du sport(s) choisi(s) est **obligatoire** (modèle sur site club).
- les bijoux et piercings sont **strictement interdits** ; en cas de blessure, il en va de votre responsabilité.
- la tenue (généralité) : 1/ la partie fournie par le club est donc **OBLIGATOIRE** : hommes/tee-shirt, femmes/brassière (incluant un protège poitrine) - 2/ la partie personnelle de l'adhérent : pantalon de sport sans élément dangereux ou short, des gants **homoloqués** en bon état, une corde à sauter.
- la tenue (spécifique) : chaussures de Boxe Française (ou ballerines), chaussons de Full Contact.
- les protections (vivement conseillées) : **protège-dents, coquille** mais aussi bandages, protèges tibias.

Le club peut vous prêter des gants et des chaussons (full contact) pour les premiers cours.

Le club vous informe que vous pouvez vous procurer les équipements nécessaires à la pratique de vos sports en consultant la rubrique « sites conseillés » : <http://www.boxe-aubagne.com>

**Informations administratives** : L'adhérent atteste sur l'honneur avoir passé une visite médicale concluant à son aptitude à la pratique de la BF-Savate ou (et) du Full Contact ou autres etc. L'inaptitude à la pratique sportive en cours de saison ne peut en aucun cas justifier le remboursement de tout ou partie de l'abonnement.

La cotisation forfaitaire donne droit à un abonnement pour l'année sportive à partir de la date d'inscription au club. Elle reste acquise au club en cas de cessation d'activité quelque en soit la cause. La participation aux activités est soumise à l'adhésion au club et à la souscription de la licence dans la (ou les) discipline(s) choisie(s) (Le club vous a informé que vous pouvez souscrire une assurance complémentaire auprès des fédérations).

Le règlement se fait au comptant, à l'inscription. Pour être agréable, le club offre la possibilité de déposer plusieurs chèques au jour de l'inscription (maximum 3), encaissables le 1<sup>er</sup> de chaque mois à compter de cette date. Les chèques doivent être établi à l'ordre de : BOXE ALL STYLES ACADEMY. L'adhérent est informé **et accepte** que son image (photos, vidéos) prise dans le cadre des activités du club peut être utilisée sur le site Internet du club, les réseaux sociaux du club et, éventuellement, pour des articles de presse ou des émissions TV évoquant le club.

(\*) Pour le combat vous devez fournir les examens médicaux spécifiques imposés, datés de moins d'un an (généralement) : un électrocardiogramme réalisé par un cardiologue, un fond d'œil réalisé par un ophtalmologiste et un certificat d'aptitude au combat par un médecin spécialiste du sport.

Lu et approuvé, date et signature